

Pôle Protection de l'Enfance  
Secteur Hébergement  
AHSSEA

**CENTRE MATERNEL ET FAMILIAL**  
100 rue Baron Bouvier – 70000 VESOUL

**Rapport d'activité 2018**



# INTRODUCTION

Le Centre Maternel et Familial, au cours de l'année 2018, n'a jamais aussi bien porté son nom.

En effet, le CMF de VESOUL, qui fêtera, en septembre prochain ses 13 ans d'existence, a fait le choix, dès sa création, de proposer un accompagnement dans la globalité autour de la parentalité, en hébergeant des jeunes femmes enceintes et/ou avec un enfant de moins de trois ans, mais aussi les pères ou compagnons de celles-ci.

Nous avons accueilli jusqu'à trois couples en même temps pendant trois mois.

Cette orientation souhaitée par l'Association Haut-Saônoise de l'Enfant à l'Adulte, gestionnaire du CMF, a pour but de proposer un accompagnement à partir des souhaits de la résidente pour « travailler avec cette dernière et non en parallèle ».

Cet hébergement est l'occasion pour l'équipe du CMF d'apporter une aide et un soutien, dans le cadre de la protection de l'enfance, aux jeunes (futurs) parents.

C'est également la possibilité pour l'équipe pluridisciplinaire (constituée de deux Educatrices Spécialisées, un Educateur de Jeunes Enfants et d'une Auxiliaire de Puériculture la journée, complétée la nuit par des Veilleuses avec la qualification de Maîtresse de Maison et d'une psychologue) de pouvoir obtenir des éléments d'observation sur le lien parents-enfants.

Cela demande pour les professionnels du CMF de procéder à un accompagnement de proximité :

- Dans un premier temps, évaluation des acquis des jeunes parents.
- Dans un second temps, élaboration avec eux des actions autour des gestes du quotidien concernant le bébé où les jeunes parents demandent de la guidance, mais aussi pour lesquels l'équipe a repéré des difficultés (bains, alimentation, changes, respect des rythmes et également autour du quotidien et du budget).

L'équipe éducative doit sans cesse adopter une posture suffisamment contenante afin d'éviter aux jeunes de se sentir jugés, tout en verbalisant leurs difficultés.

# PRESENTATION DU SERVICE :

## RESSOURCES HUMAINES

### ORGANIGRAMME

<p><u>EQUIPE DE DIRECTION</u></p> <p>1 ETP</p> <p>J. DA SILVA, Chef de Service Educatif</p> <p>Sous la direction de JF. MARTZLOFF, Directeur du Pôle Hébergement</p>	<p><u>EQUIPE DE JOUR</u></p> <p>4 ETP - CDI</p> <p>D. MOUGEL, S. TWOREK Educatrices Spécialisées</p> <p>Q. LHERITIER Educateur Jeunes Enfants</p> <p>E. GUILLEMIN, Auxiliaire de Puériculture</p> <p>+ 1 ETP - CDD</p> <p>K. PIERRE CAE-CUI <i>Puis</i></p> <p>C. MARMET, Moniteur Educateur <i>Puis</i></p> <p>E. HUSSON Auxiliaire de Puériculture</p>	<p><u>EQUIPE DE NUIT</u></p> <p>2,20 ETP - CDI</p> <p>D. BAINIER, G. BEAUFILS, M. BOISSERIE, MR. GILLOT, en arrêt maladie</p> <p>+ 0,5 ETP – CDD</p> <p>K. DOUBET, Maîtresses de Maison et Veilleuse de Nuit</p>
<p><u>AUTRES PERSONNELS</u> : 1,40 ETP - CDI</p> <p>I. CLEMENT, Psychologue D. CHANOIT, Agent Administratif Principal AM. MARQUES, Agent de Service Intérieur</p>		

Interventions de Monsieur DIDIER Franck (détaché du Club de Prévention au Centre Maternel et Familial : une matinée par semaine).

Recours ponctuels à des interventions de personnels intérimaires NOVEO : Entretien d'appartements, remplacements personnels de nuit absents.

L'équipe du Centre Maternel joue pleinement le rôle de « formateur terrain » en accueillant et encadrant tous les ans des stagiaires.

Au cours de l'année 2018 : 1 étudiante Auxiliaire de Puériculture, 1 étudiante Educatrice de Jeunes Enfants, 1 Assistante Maternelle, stage d'immersion d'une Responsable de CMS.

Avec le départ, en 2018, de certains professionnels qui ont évolué dans leur poste vers d'autres services de l'AHSSEA ou Association, nous avons pu recruter un Educateur de Jeunes Enfants. Ce professionnel spécialisé a pu conseiller et aiguiller toute l'équipe éducative pour affiner ses observations et interventions auprès des jeunes enfants.

Il a su, également, faire part de ses analyses (en mettant en place des outils adaptés) concernant l'évolution et/ou les retards des enfants que nous hébergeons, pour mettre en place des espaces de soutien, parfois avec les parents, voire des temps spécifiques dédiés aux petits.

Durant neuf mois au cours de cette année passée, nous avons pu bénéficier d'une Auxiliaire de Puériculture dans le cadre d'un CDD. Avec cette professionnelle (à temps plein, formée et expérimentée), la qualité du travail et du service rendu aux résidents(-es) se sont vus nettement augmentés et surtout améliorés : les doublures régulières au sein de l'équipe pluridisciplinaire ont permis de mettre en place plus d'accompagnements individualisés, ce qui a eu un impact positif sur l'évolution globale des situations, de bénéficier d'un meilleur suivi des grossesses des jeunes femmes, mais aussi de permettre de dégager du temps aux Educatrices Spécialisées pour travailler les démarches administratives et d'insertion professionnelle.

Ce professionnel à temps plein a également permis de couvrir davantage de présence au CMF (un peu plus près des 24h/24) et d'apporter, ainsi, plus de sécurité aux jeunes femmes/parents et enfants que nous hébergeons.

## **FICHE SIGNALITIQUE**

<b>NOM</b>	CENTRE MATERNEL ET FAMILIAL
<b>ADRESSE</b>	100 rue Baron Bouvier – 70000 VESOUL
<b>N° FINESS</b>	700 002 959
<b>N° SIRET</b>	775 650 484 004 10
<b>Catégorie d'établissement / service</b>	8790B
<b>Référence ESSMS article L.312-1 du CASF</b>	9
<b>Statut</b>	Association loi 1901
<b>Organisme gestionnaire</b>	A.H.S.S.E.A.
<b>Date de création et/ou d'autorisation</b>	20.07.2006
<b>Responsable</b>	Monsieur MARTZLOFF, Directeur
<b>Tel.</b>	03 84 76 04 43
<b>Fax</b>	09 72 42 47 40
<b>Courriel</b>	secretariat-cmf@sauvegarde70.fr
<b>Effectif salariés en équivalents temps plein</b>	9,60
<b>Capacité d'accueil du Foyer</b>	15

**MISSIONS (cf. arrêté DSSP/R/2016 n°16-578 du 14/12/2016 portant renouvellement de l'autorisation et l'habilitation du Centre Maternel et Familial.**

Le Centre Maternel et Familial a pour mission de protéger les enfants et leur maman.  
Plus précisément, il doit permettre à des mères et à des futures mères de :

Rompres leur isolement, renouer d'abord des liens avec leur enfant mais aussi avec le père et leur famille,

Les aider à exprimer leur choix de mener ou non à terme leur grossesse le cas échéant,

Leur apporter l'aide matérielle nécessaire (hébergement et garde de l'enfant),

Leur apporter une aide éducative et psychologique,

Les aider à effectuer une réinsertion sociale et professionnelle adaptée,

Les aider à former un projet de vie pour leur enfant,

Leur apporter aide et accompagnement dans l'exercice de leur rôle parental.

## **LES RESIDENTS :**

### **PROFIL DES USAGERS**

Le Centre Maternel accueille des femmes enceintes et/ou avec enfants de moins de trois ans avec des possibilités d'accueil pour les pères, ainsi que les couples en grande difficulté avec (futur) enfant. Les fratries accueillant l'(es) enfants(s) de moins de trois ans sont acceptées.

**MINEURES :** Les jeunes filles mineures enceintes ou avec un enfant de moins de trois ans doivent être prises en charge par une autorité judiciaire ou administrative, via l'ASEF.

**MAJEURES :** Les jeunes femmes enceintes et/ou avec au moins un enfant de moins de trois ans doivent **PERSONNELLEMENT** faire la demande d'être accueillie au CMF.

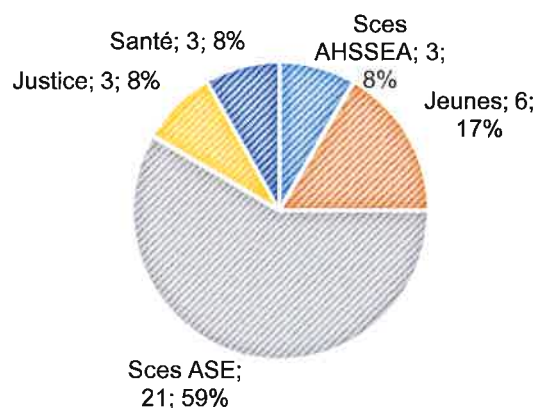
### **LES ENTREES :**

Sur les 39 personnes hébergées au cours de l'année, 32 ont été admises en 2018.

36 demandes d'admission ont été formulées, dont 2 provenant de départements extérieurs.

Services AHSSEA : SSP, SAMN, CEMR, SAFED, CPAI	Jeunes eux-mêmes	Services ASE : CMS 70 + DOLE	Services Justice : PJJ Gendarmerie AEMO Renforcé	Services Santé : PM Maternité	TOTAL
3	6	21	3	3	36
8 %	17 %	59 %	8 %	8 %	100 %

## DEMANDES D'ADMISSION :



## PROFIL DES PERSONNES HEBERGEES :

### REPARTITION :

	Nombre	%
PARENTS	18	46 %
FEMMES	13	72 %
HOMMES	5	28 %
ENFANTS	21	54 %
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>100 %</b>

### Particularités de cette année :

Avec l'accueil de 5 jeunes hommes, c'est en réalité 5 couples que le CMF a accompagnés. La proportionnalité d'enfants accueillis en 2018 est très forte en raison de l'accueil de grandes fratries (une de 3 enfants et une de 5 enfants).

### Moyenne d'âge des personnes hébergées :

PARENTS	HOMMES	FEMMES
MINEURS (moins de 18 ans)	0	2
JEUNES MAJEURS (entre 18 et 21 ans)	4	5
MAJEURS (21 ans et +)	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>13</b>

**AGE MOYEN DES PARENTS :**

MERES : La + jeune = 16 ans La + âgée = 35 ans	23 ans
PERES ou COMPAGNONS : Le + jeune = 19 ans Le + âgé = 25 ans	21 ans

**AGE DES ENFANTS :**

ENFANTS	NOMBRE
Moins d'un an	10
Agés entre 1 et 3 ans	6
Agés de 4 ans et +	5
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>

**CONTEXTE D'ACCUEIL DES PERSONNES ADMISES :**

MOTIFS D'ACCUEIL	
Lieux de vie inadaptés : Mineures enceintes, SDF...	8
Naissances	8
Evaluations à la demande du service social de secteur	7
A la demande des personnes elles-mêmes : Jeune femme sollicite le CMF, orientée par les services extérieurs Conjoint qui souhaite rejoindre sa compagne	7
Admission suite à Ordonnance de Placement Provisoire	2
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>

Nous constatons que la grande majorité des situations hébergées au CMF se fait sous la contrainte (16 personnes), sous la forme de menace d'une mesure de placement de l'enfant, via les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le travail pour l'équipe du Centre Maternel et Familial est principalement de nouer une relation de confiance, de rassurer la personne, et de valoriser ses compétences parentales pour lui permettre de s'approprier au maximum la prise en charge de son enfant et de donner du sens à son hébergement.

### **LES SORTIES :**

26 personnes ont quitté le CMF en 2018 (parents et enfants confondus)

Durée moyenne du séjour au CMF : **5 mois et demi**

Moins d'1 mois	entre 1 et 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 et 12 mois	+ d'un an
2	10	7	4	3
7,5 %	38,5 %	27 %	15,5 %	11,5 %

Le séjour le plus long = 709 jours

Le séjour le plus court = 8 jours

<b>CONTEXTE DES SORTIES</b>	
Installation en appartement extérieur	6
Départ non préparé	4
Réorientation sur un autre département	3
Fin d'hébergement suite à des violences/non-respect du règlement	3
Placement en famille d'accueil	3
Fin d'hébergement suite au départ en famille d'accueil du bébé	3
Retour en famille	2
Réorientation sur un autre service	2
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>



Il est à noter qu'avec l'accord du service de l'Aide Sociale à l'Enfance et dans l'intérêt des résidents, que nous avons hébergés un certain temps, nous avons procédé à un suivi de type « Passerelle » en attendant la mise en place d'un service extérieur. En effet, ce temps d'intervention, hors murs du CMF, a permis de maintenir le lien avec les parents, continuer à évaluer la relation parents/enfants et préparer sereinement et dans de bonnes conditions le relais avec les partenaires extérieurs.

Ce dispositif « Passerelle » mis en place par le CMF a permis, comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, de préparer et d'installer deux couples avec enfant (6 personnes) dans des appartements autonomes.

## BILAN GENERAL

### ACTIVITE 2018

<b>Année 2018</b>	<b>Nombre de parents accompagnés</b>	<b>Nombre d'enfants accompagnés</b>	<b>TOTAL</b>	Taux d'occupation
<b>JANVIER</b> = 279 journées	9	4	13	61,2 %
<b>FEVRIER</b> = 359 journées	9	5	14	78,7 %
<b>MARS</b> = 354 journées	8	4	12	77,6 %
<b>AVRIL</b> = 330 journées	8	4	12	72,4 %
<b>MAI</b> = 354 journées	8	4	12	77,6 %
<b>JUIN</b> = 281 journées	8	5	13	61,6 %
<b>JUILLET</b> = 241 journées	5	8	13	52,9 %
<b>AOUT</b> = 386 journées	6	11	17	84,7 %
<b>SEPTEMBRE</b> = 295 journées	5	10	15	64,7 %
<b>OCTOBRE</b> = 337 journées	6	9	15	73,9 %
<b>NOVEMBRE</b> = 366 journées	6	9	15	80,3 %
<b>DECEMBRE</b> = 359 journées	6	10	16	78,2 %

## JOURNEES REALISEES :

	<b>Année 2016</b>	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2018</b>
<b>TOTAL</b>	3578 journées	3420 journées	3941 journées
<b>Taux d'occupation</b>	65,35 %	62,47 %	71,98 %

Après deux années d'activité plus faible, l'activité au cours de l'année 2018 a été nettement plus soutenue :

521 journées supplémentaires entre 2017 et 2018.

## CONCLUSION :

Après la période où le Centre Maternel et Familial était rattaché administrativement mais surtout apparenté au CHRS-Le SAFED- (2006-2010), il est depuis 2014 rattaché au Pôle Protection de l'Enfance-secteur hébergement- de l'AHSSEA.

Au fil des années, le CMF s'est créé son identité propre. Notre service est bien repéré dans le maillage de la Protection de l'Enfance de notre département, aussi bien par notre financeur que par nos différents partenaires.

Nous avons, au cours de l'année qui vient de s'achever, affiné nos relations avec de nombreux partenaires : sous l'impulsion de l'AHSSEA, nous avons rencontré plusieurs services de l'Association. Nous sommes allés plus loin que ces préconisations : Le but est de connaître mais aussi de se faire connaître des autres services et/ou associations.

Cette ligne directrice sera maintenue et si possible accentuée dès 2019.

Nous pouvons faire le lien avec le nombre de demandes d'accueil au CMF qui est toujours aussi soutenu (26 en 2017, 36 en 2018).

Pour autant, le CMF n'est pas associé au CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) signé entre le Conseil Départemental de la Haute-Saône et l'AHSSEA. Notre service est, à nouveau, dans un « entre-deux ».

La question du poste d'Auxiliaire de Puériculture n'est, à ce jour, pas encore tranchée. Avec l'arrêt des contrats aidés décidé par le Gouvernement, depuis le début de l'année dernière, nous avons pu bénéficier d'une Auxiliaire de Puériculture en CDD jusqu'en fin 2018.

En effet, depuis avril dernier, nous avons pu vérifier au quotidien les bienfaits d'un membre supplémentaire dans l'équipe, aussi bien dans la souplesse des horaires, qu'en ce qui concerne l'accompagnement au quotidien des résidentes et leurs enfants.

Depuis le 01 janvier 2019, ce poste, même en CDD n'a pas été renouvelé ce qui pose plusieurs problèmes :

Continuité des accompagnements mais surtout des temps longs et répétés non-couverts par les professionnels, ce qui pose la question de la sécurité des mères et surtout enfants, parfois confiés au CMF.

Il sera indispensable, dès que possible de pérenniser ce poste supplémentaire d'Auxiliaire de Puériculture.

Pour autant, tous ces aléas ne doivent pas nous empêcher de continuer certains chantiers en cours et d'en débiter d'autres dès le début 2019 :

Le Projet de Service est à réécrire (2019-2024),  
Les fiches de Fonction et fiches de postes sont à créer,  
Suite à l'Evaluation Interne, certains autres axes de nos pratiques sont à améliorer,  
Affiner la cohérence des interventions à travers le travail sur la cohésion d'équipe,  
Formation collective incendie,  
Exercice d'évacuation du bâtiment dans le cadre du plan VIGIPIRATE.